ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports

---

Papeete, le 17 juillet 2019

N° **32-2019**/CR.COM

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU

PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2018 DU GROUPEMENT DES ÉTABLISSEMENTS DE POLYNÉSIE POUR LA FORMATION CONTINUE « GREPFOC » ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Mardi 9 juillet 2019

PRÉSIDENCE de M^me^ Minarii Galenon
présidente de la commission

(Initialement convoquée à 9 h 00, la commission démarre ses travaux à 9 h 4.)

Fonctions	Prénom Nom	Présence	Observations
Présidente	Minarii Galenon	présente	
Vice-présidente	Romilda Tahiata	présente	
Secrétaire	Moihara Tupana	présente	
Membres	Augustine Tuuhia	présente	
	Tapeta Tetopata	absente	Lettre d'absence + Procuration (APF 6376 du 9-7-2019)
	Joëlle Frebault	présente	
	Louisa Tahuhuterani	présente	
	James Heaux	présent	
	Vaitea Le Gayic	présente	
Ont également participé à titre consultatif :			
Représentants	M. Luc Faatau		Membre CE du collège Henri Hiro
	M. John Toromona (10 h 56)		Membre CE du collège de Afareaitu - Moorea
	M^me^ Teura Tarahu-Atuahiva (11 h 33)		Membre CE du collège de Makemo
Le ministère en charge des relations avec l'assemblée est représenté par :			
Chargée de mission		Vanessa Wan Der Heyoten	

La présidente : Le quorum étant atteint, nous allons pouvoir démarrer nos travaux.

ORDRE DU JOUR

(Six dossiers sont inscrits à l'ordre du jour.)

– Projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2018 du Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue « GREPFOC » et affectation de son résultat (Lettre n° 3921/PR du 14-6-2019) 4

– Projet de délibération portant approbation des comptes financiers des exercices 2013 à 2017 et portant affectation des résultats de la section de fonctionnement des exercices 2013 à 2017 du Collège Henri Hiro (Lettre n° 3991/PR du 18-6-2019) ....

– Projet de délibération portant approbation des comptes financiers des exercices 2013 à 2017 et portant affectation des résultats de la section de fonctionnement des exercices 2013 à 2017 du Lycée professionnel de Faa'a (Lettre n° 4055/PR du 21-6-2019) ....

_ Projet de délibération portant approbation des comptes financiers des exercices 2013 à 2017 et portant affectation des résultats de la section de fonctionnement des exercices 2013 à 2017 du Collège de Afareaitu - Moorea (Lettre n° 3954/PR du 17-6-2019) ....

– Projet de délibération portant approbation des comptes financiers des exercices 2013 à 2017 et portant affectation des résultats de la section de fonctionnement des exercices 2013 à 2017 du Collège de Mataura - Tubuai (Lettre n° 4018/PR du 19-6-2019) ....

– Projet de délibération portant approbation des comptes financiers des exercices 2013 à 2017 et portant affectation des résultats de la section de fonctionnement des exercices 2013 à 2017 du Collège de Makemo (Lettre n° 4037/PR du 20-6-2019)..... ..

oOo

M^me^ Vaitea Le Gayic : Madame la présidente, avant que les invités n'entrent, je souhaiterais m'exprimer au sein de la commission de l'éducation pour ma première venue dans la commission suite à la décision de l'assemblée lors de la quatrième séance administrative.

Je souhaiterais donner mon avis sur un point, mais d'abord, je tiens à remercier quand même qui de droit m'avait nommé en tant que rapporteure au début pour le projet de délibération des comptes de Makemo, mais ensuite, avec Monsieur James Heaux, je me suis fait retirer en tant que rapporteure. Dorénavant, par rapport à ce point-là, et étant donné que je suis membre titulaire, je souhaiterais que l'on ne me traite plus de la façon dont on m'a traité en tant que représentante. C'est quand même bizarre d'être nommée en tant que rapporteure, et que du jour au lendemain, on me retire alors que ce n'est pas moi qui ai demandé à être rapporteure de ce projet.

En tout cas, je vous remercie mais je ne vais pas rester en commission de l'éducation. Je vais aller en CCBF. J'ai donné ma procuration à Monsieur James Heaux.

La présidente : Alors, il faut savoir qu'au départ, c'est Étienne Tehaamoana qui avait l'habitude de rapporter. Et lorsque les membres de la commission législative m'écrivent et me demandent qui pourrait être rapporteur(e) ou co-rapporteur(e), automatiquement, je présente évidemment la majorité puisque c'est quand même elles — puisqu'il n'y a que des femmes — qui sont représentées. Je leur pose la question et après, si vous voulez, je mets la minorité. Et en général, je propose le Tahoeraa Huiraatira, et vous verrez que je ne suis pratiquement jamais rapporteure de dossiers sauf s'il y a une défaillance. En fait, cela ne se passe pas qu'à mon niveau, mais je prends sur moi puisque c'est moi qui ai commis l'erreur.

Et en fait, c'était réparti équitablement entre vous et James, mais comme une représentante de la majorité me l'a demandé. Vous savez, quand une élue du groupe majoritaire me demande d'être rapporteure principale d'un projet, j'accepte en fait. Et là, en l'occurrence, c'était notre vice-présidente. Au départ, c'était James qui était le rapporteur, donc je lui ai posé la question. C'est comme cela que ça s'est passé. Et sachez que c'est la majorité qui prime sur tous les dossiers. Après, c'est vrai que vous venez d'être nommée dans la commission, donc cela a dû être difficile à gérer. Je suis désolée et c'est vrai que j'aurai dû vous appeler. Mais comme cela s'est passé rapidement par des échanges de mails…D'ailleurs, James m'a dit qu'il était le référent éducation du Tahoeraa Huiraatira, donc je lui ai dis d'accord. Mais, dorénavant, il n'y a aura plus de problème puisque tu es officiellement titulaire de notre commission. Il n'y a pas de souci pour cela. Excuse-nous encore. En tous les cas, je prends sur moi l'erreur, ce ne sont pas les autres.

M^me^ Vaitea Le Gayic : Je vous remercie Madame la présidente, pour les explications données.

Effectivement, la majorité a tout à fait le droit, et c'est pour cela que je disais au tout début de mon intervention que je remercie qui de droit qui a effectué la démarche. Je ne suis pas là pour le dire, je ne suis même pas là pour prendre aussi les rapports ou quoi que ce soit. On m'a nommée en tant que membre de la commission, et je suis là pour faire mon travail en tant que représentante pour notre population.

PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2018 DU GROUPEMENT DES ÉTABLISSEMENTS DE POLYNÉSIE POUR LA FORMATION CONTINUE « GREPFOC » ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT
(Lettre n° 3921/PR du 14-6-2019)
Présenté par Mme Romilda Tahiata et M. James Heaux

Défendu par :
– Mme Lolita Raihauti, directrice du Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue.

DISCUSSION SUR LE PROJET DE RAPPORT

Mme Lolita Raihauti : Alors, la synthèse est vraiment bien faite. Et là, vous avez dû voir pour la situation actuelle du Grepfoc, qu'il y avait un déficit. En fait, nous n'avons pas réalisé assez d'activités ce qui fait que nous n'avons pas pu couvrir l'ensemble des charges. D'ailleurs, ce déficit s'explique aussi par des formations qui sont finalement devenues déficitaires parce que nous avons eu des pertes en cours de route. Nous avons également ouvert des formations, mais bon, c'est une stratégie qui n'a pas fonctionné au final. Nous les avons ouvertes parce qu'il y avait des mesures, des apprentis dans ce type de formation et qui, au final, ont été insérés malgré tout. Donc, nous n'avons pas atteint le quota pour pouvoir avoir une formation qui roule bien.

Après, il y a aussi le point de la trésorerie qui a été soulevé puisque les recettes sont faibles. La trésorerie est effectivement un gros problème pour nous puisque, chaque mois, on est toujours en train de se poser la question de savoir si nous serons capables de payer les salaires ou pas. Pour ces deux mois, ça va aller mais c'est vrai que c'est très stressant chaque mois.

M. Karl Liu : Au niveau de la DGEE, nous ne gérons pas le Grepfoc qui est un établissement public, donc nous n'avons pas de lien direct avec le Grepfoc. Et malheureusement, le comptable du GREPFOC n'a pas pu se joindre à nous parce qu'il est également l'agent comptable du Lycée du Taaone. En fait, il est en train de préparer la fusion du Lycée du Taaone et du Lycée Aorai. De plus, il est en fin de séjour et il me semble qu'il s'en va le 12 juillet, donc il n'est vraiment pas du tout disponible.

Mme Moihara Tupana : Alors, par rapport aux éléments relevés, j'aimerais savoir si, en termes de stratégie, vous avez réfléchi à plus long terme. Parce qu'en fait, vous nous exposez vos inquiétudes qui sont, en plus, des inquiétudes financières, et vous nous dites qu'avec cela, vous avez du mal à joindre les deux bouts. C'est bien cela que l'on comprend. De plus, il y a une phrase qui m'interpelle un peu dans ce rapport et c'est : « *l'une des difficultés à gérer à l'atelier pédagogique individualisé, c'est le nombre important de financeurs (Séfi, bourse du Pays, fonds paritaire de gestion, employeurs, financements personnels)* ». Donc, si je comprends bien, même avec tous ces financeurs, l'atelier pédagogique est en grande difficulté. Je souhaiterais donc savoir si, en termes de stratégie, vous avez réfléchi à des choses, et de quelle manière on peut venir vous aider.

Après, je vois effectivement qu'il y a des formations déficitaires donc je vous pose la question de savoir si ce n'est pas la carte de formation qu'il faut réadapter. Je sais que l'on vous avait reçu à la CCBF dans le cadre d'une demande de subvention, et c'est vrai aussi que vous nous aviez exposé quelque chose de très positif. Certes, le Grepfoc a cette pertinence d'exister, néanmoins avec ses difficultés financières, je me pose des questions. D'autant plus que vous le constater vous-même, les formations sont onéreuses.

Mme Lolita Raihauti : Effectivement, vous avez mis le point quand même sur un secteur du Grepfoc qui est assez compliqué à gérer, et c'est l'IPAD. L'IPAD regroupe tous les individuels qui, comme nous, se préparent et se projettent dans l'avenir avec cette volonté de vouloir se former et se reconvertir. Ce sont souvent des formations qui préparent à un diplôme de l'éducation uniquement. Et donc, la difficulté de ce secteur là, c'est qu'il s'agit d'individuels avec des financements différents. Et

comme l'a évoqué Madame Tupana, il y a différents financeurs, donc la gestion est différente selon le financeur. C'est déjà une contrainte car l'approche est différente et les pièces administratives ne sont pas les mêmes. Et c'est pareil pour le délai de paiement, parce que cela peut être financé soit par le fonds paritaire, soit par le Séfi, soit par les bourses, ou bien de manière individuel. Donc, les conditions ne sont pas les mêmes.

Après, par rapport à ce secteur des individuels, on va dire que ce sont quand même des recettes qui sont entre guillemets « un peu à risque » par ce que les gens… Récemment, par exemple, une jeune fille qui suit une formation au Grepfoc va très bientôt accoucher, et elle a décidé de prioriser les paiements. Donc, je dirais que ce sont effectivement des recettes à risque parce que nous ne sommes jamais sûrs que les gens respectent leur échéancier. C'est vrai que c'est onéreux, mais nous avons mis en place des systèmes qui permettent aux gens d'accéder, et notamment pour que cela ne soit pas trop lourd non plus. Mais, il n'y a pas que cela parce qu'il y a aussi des accidents de la vie, surtout dans ce secteur parce que les autres secteurs ne posent pas de problème, eux. D'ailleurs, à chaque commission, je dis toujours la même chose, on a des déperditions dans ce secteur-là. On essaye de les rattraper, de les aider et de leur donner des pistes pour trouver une solution. Ce n'est pas évident de gérer ce secteur alors que les autres roulent puisque c'est un seul référent et c'est un paiement d'un coup, donc nous n'avons pas de soucis de ce côté-là.

Ensuite, au niveau de la stratégie, nous sommes effectivement en train de revoir parce que les formations sont longues et coûteuses. Il y a peut-être des pistes que l'on peut étudier et qui seraient moins longues en termes de temps, et moins chères pour les candidats. Après, c'est vrai que l'on m'avait proposé une subvention en commission de l'éducation mais bon, je vous avouerai que je n'ai jamais monté un dossier de ce type-là parce que je ne sais pas comment cela se monte. Néanmoins, je me suis renseignée et cela pourrait peut-être et éventuellement aider ce secteur-là parce qu'il faut savoir que les formations, en tout cas technique et professionnelle, ont un coût. On propose à la plupart des formations de ce type qui demande l'achat de matières d'œuvre, la location des salles, enfin, il y a tout un tas de charges derrière. Donc, cela pourrait éventuellement apporter une aide de ce côté-là. Cela reste une piste que l'on pourra explorer, mais il y a d'autres pistes qui ne nécessitent peut-être pas de demander une subvention, comme par exemple, voir peut-être s'il est possible de s'orienter plus vers la VAE qui est moins longue et moins chère ; mais cela répond qu'à une catégorie de personne parce que tout le monde ne peut pas rentrer dans ce cadre-là.

Certes, il y a cela mais il y a aussi des formations qui sont bénéficiaires. Il n'y a pas que des formations déficitaires. Je vous donne l'exemple de la formation des BP préparateurs qui marche du feu de Dieu. C'est impressionnant parce qu'il y a du monde, ça roule et nous faisons des bénéfices dessus. Par contre, il y a deux sortes de situation, en fait. Il y a les déperditions en cours de route, donc des personnes qui ne peuvent plus parce qu'ils tombent malade ; d'ailleurs, cette année, j'ai beaucoup d'étudiants qui ont des cancers, enfin ce genre de chose-là, et donc, on est obligé de les retirer. Après, nous avons aussi trois formations pour lesquelles nous n'avions pas atteint le quota, donc il fallait décider si on les ouvrait ou pas. Et en fait, on est un peu entre les deux. On doit réfléchir en termes d'entreprise et en même temps, on a une mission d'intérêt général parce que l'on est quand même sur l'éducation.

En tous les cas, nous n'allons pas opter pour cela cette année. Il faut vraiment faire attention parce que l'on est vraiment limite. Chaque année, il y a les charges qui augmentent tous les deux ans évidemment avec tout ce qui va avec, donc il faut être très vigilant. D'ailleurs, il faut savoir aussi que le Grepfoc est soumis aux mêmes règles que les autres. On répond aux appels d'offre, on les a tant mieux, on ne les a pas eh bien, c'est un problème. Il faut donc diversifier nos types de recettes et ne pas les mettre tous dans le même panier. C'est pour cela que nous avons autant de profils, autant de financeurs, c'est pour maintenir un certain niveau quand même.

M^me^ Moihara Tupana : Vous voulez dire diversifier en termes de prestations et de formations, dans ce sens-là ?

M^me^ Lolita Raihauti : Oui, aussi.

M. James Heaux : Monsieur Karl Liu, à la lecture des éléments qui nous sont présentés aujourd'hui, en toute objectivité, j'aimerais savoir quel est votre analyse à la lecture de la situation financière du Grepfoc.

M. Karl Liu : Alors je vais tenter de répondre à une question que je ne maîtrise pas du tout parce que, encore une fois, je suis présent pour les dossiers suivants, et je n'ai pas assez de recul pour effectuer ma première analyse du Grepfoc.

En fait, c'est surtout le public accompagné et accueilli qui pose problème. De ce que j'ai pu comprendre, c'est la diversité de ce public fragile dont il est assez difficile d'obtenir les paiements. Après, je ne saurai pas quoi répondre de plus.

M. James Heaux : En 2017, par exemple, l'autofinancement s'élevait à 852 995 F CFP alors que là, on est à -9 millions F CFP. En fait, je pose la question de savoir s'il faut réellement s'inquiéter.

M. Karl Liu : Effectivement, il faut réellement s'inquiéter et cela de deux manières, c'est-à-dire qu'en interne, il faut revoir les formations et cela, c'est un sujet difficile parce que cela suppose que certaines formations seront écartées forcément au détriment des bénéficiaires. Donc, peut-être qu'un accompagnement du gouvernement sur ce point-là… ne serait ce que l'équivalent d'un coup de pouce. Encore une fois, s'il s'agit de formations spécifiques coûteuses — ce que semblait évoquer ma collègue —, donc je ne pense pas que le coût de scolarité soit suffisant.

M. James Heaux : Ce qui fait le lien avec ma deuxième question à la directrice. Vous avez dit qu'il y a des formations qui sont bénéficiaires et d'autres qui sont beaucoup plus déficitaires. Donc, j'aimerais savoir si vous êtes prête à revoir la carte des formations, et quelles sont vos ambitions.

La présidente : Avant de répondre, j'aimerais compléter la demande de Monsieur James Heaux.

C'est vrai que l'année dernière, en commission, on vous avait proposé des pistes avec les membres de la commission, et un collègue avait soulevé la problématique des formations dans les îles. Vous aviez dit que vous vous déplaciez de temps en temps mais que c'était difficile parce que vous étiez la seule à pouvoir vous déplacer. J'en reviens donc un peu à la demande de notre collègue Moihara qui souhaitait savoir quelle serait la stratégie que vous avez l'intention de mettre en place. C'est peut être à ce niveau-là qu'il faudrait revoir les choses, car l'année dernière, nous étions tous d'accord de vous soutenir. On parlait même d'un budget d'équilibre pour aider le Grepfoc. Apparemment, on vous a un peu aidé pour le fonctionnement, je pense. C'est bien cela ?... Enfin, si vous pouviez nous donner plus d'informations à ce sujet-là, parce que j'ai l'impression que l'on a encore plus de problèmes cette année. La question de notre collègue James Heaux est très pertinente lorsqu'il vous demande ce que vous avez l'intention de faire. On ne peut pas continuer comme ça. C'est vrai que les formations sont intéressantes, mais il faut peut-être restructurer les formations. C'est vous qui pouvez nous donner ces informations-là.

M^me^ Romilda Tahiata : Alors, vous avez dit qu'il y a eu des déperditions de candidats en cours de formation, donc j'aimerais savoir combien de temps dure une formation ; parce qu'on pourrait peut-être ou éventuellement jouer sur ce temps de formation.

M^me^ Lolita Raihauti : Par rapport au temps de formation, il y a des formations qui durent deux ans, comme les BTS, et d'autres un an, comme les CAP. Et effectivement, on pourrait réduire la durée par le biais par exemple de la mise en place de la VAE ou ce genre de chose. Certes, il faut remplir encore des conditions, mais cela peut être une piste.

Après, on peut revoir la carte de formation, Monsieur James Heaux. D'ailleurs, la capacité du Grepfoc est de revoir sa carte de formation chaque année. Là, par exemple, nous proposons 29 formations

diplômante dans le secteur de l'IPAD. Nous avons de nouvelles formations que nous proposons à la carte, mais on se demande toujours si on aura le quota. On ne peut pas ouvrir une formation si l'on n'atteint pas un quota minimum de candidats. Et pour qu'une formation soit bien, il faut entre huit et douze personnes. Après, pour les CAP hôtellerie, c'est dix personnes parce qu'on est limité par la capacité d'accueil des ateliers de cuisine, et également par les ateliers présents dans les établissements de type mécanique etc. En fait, il y a aussi des règles à respecter.

Et pour la rentrée de cette année, puisque le Grepfoc a les autorisations, nous proposerons des nouvelles formations en relation avec les demandes du marché comme les BP Coiffure et Esthétique qui sont l'évolution des CAP Coiffure et Esthétique, le BTS Diététique qui est une nouvelle formation mais qui va être en *stand by* pour pouvoir revoir les conditions parce qu'il faut intégrer le coût pour faire venir les examinateurs de métropole.

S'agissant des mentions complémentaires (diplômes non proposés sur le territoire) comme Cuisine allégée qui est très demandée et qui concerne une catégorie de personnes qui ont déjà le CAP, il faut également demander une autorisation à l'Éducation pour une ouverture officielle parce que cela enclenche la mise en place des examens, etc.

L'année dernière, nous avions ouvert six formations sur les 17, de mémoire, que nous avions proposées. Cela s'explique par le fait que nous ne parvenons pas à atteindre le quota. Et il y a aussi peut-être en interne une réorganisation à faire avec la mise en place de mesures pour pouvoir avancer.

Enfin, s'agissant des formations dans les îles, nous avons la capacité, mais ce sont toujours les mêmes contraintes c'est-à-dire : un quota à atteindre, des formations payantes. Et lors de la précédente réunion de la présente commission, il avait été question d'une subvention pour aider ceux des îles. Le dossier de demande n'a pas abouti parce que j'ai appris, après m'être renseignée, que ce n'était pas le bon moment, apparemment. Et puisque c'est la période des demandes de subvention, je vais resoumettre un dossier dans ce sens et nous verrons bien.

M^me^ Moihara Tupana : Nous avons surtout soulevé les points négatifs mais, parce que le Grepfoc a toute les raisons d'exister, on peut espérer mieux pour le Grepfoc à l'image de l'Éag qui se porte bien aujourd'hui alors qu'il a été dans une situation financière très critique. Vous exposez les formations d'une manière très maîtrisée, c'est très bien que ces formations qui sont intéressantes existent. Donc, on veut être optimistes avec vous, mais il faut peut-être revoir la stratégie, avec notamment une réorganisation du personnel. En effet, je vois que le poste de dépenses le plus important concerne les frais de personnel et on sent une augmentation du nombre de personnel (123 en 2018). Cela inclut peut-être les permanents et les intervenants, je suppose. Là, vous venez de nous préciser que pour faire venir les examinateurs de métropole, cela a aussi un coût ; je conçois. Attention à la diversification parce que cela a été aussi le cas pour l'Éag où l'on s'était rendu compte que le fait de trop diversifier peut aussi apporter des difficultés supplémentaires. Parce que vous avez déjà un panel de formations qui est bien, je trouve, qui est peut-être réadapté. Je pense que vous vous êtes déjà posé les bonnes questions, et puis c'est aussi à nous, autorité politique, de pouvoir vous soutenir en termes de stratégie. Parce que le fait d'accepter de vous donner des subventions de fonctionnement et d'investissement, ce n'est peut-être pas vous aider. La preuve, aujourd'hui, on est à -9 millions et quelques.

M^me^ Romilda Tahiata : J'aimerais savoir quels sont vos moyens de communication par rapport à votre panel de formations.

M^me^ Lolita Raihauti : Justement, en termes de stratégie, il faudra améliorer la communication au Grepfoc. Nous avons les réseaux sociaux. Nous avons un site Internet. Nous communiquons par les *newsletters*. Nous avons fait notre journée porte ouverte aussi samedi dernier. Nous sommes aussi dans les forums. Il y a les moyens classiques et les nouvelles technologies. Nous passons aussi à la radio mais pas à la télévision parce qu'apparemment, c'est *full* avec le mois de juillet.

Je suis d'accord avec votre analyse et suis assez optimiste aussi, même des fois un peu trop. Je vois effectivement que l'Éag commence à bien remonter avec une directrice assez dynamique, donc c'est super ! En tous les cas, nous ne baissons pas les bras.

Et donc une organisation interne aussi. Il est vrai qu'on a beaucoup de formateurs qui ont un coût. Par rapport au privé, il faut savoir que, au Grepfoc, les formateurs, les enseignants patentés sont à un certain prix ; et sur la place, dans le privé, ils sont en-dessous et nous ne pouvons pas descendre au niveau du tarif, en sachant que les formateurs sont payés à 4 000 francs ou 5 000 francs de l'heure suivant le niveau de formation alors que dans le privé, ils sont à 3 000 voire 2 000 francs de l'heure. Donc, la situation est quand même assez délicate parce que si l'on baisse en-dessous de 4 000 francs, on n'a plus personne. Autrement dit, nous sommes un peu liés aussi… et beaucoup qui ne comprennent pas. Donc, déjà 4 000, elles râlent beaucoup parce qu'on n'a pas augmenté depuis, mais on n'augmente pas et on ne baisse pas non plus. Ça, c'est un poids effectivement.

Après, au niveau du personnel interne, c'est vraiment une évolution normale.

La présidente : Je voudrais savoir si vous êtes prête, Madame la directrice, tout en restant très optimiste sur la réussite des formations, de revoir un peu cette diversification et de revenir peut-être vers ce qui marche réellement. Parce qu'il est vrai que l'on peut partir dans des formations nouvelles en ne sachant pas si on peut avoir le nombre qu'il faut de formés, et vous l'avez souligné vous-même, est-ce qu'en discutant parce que je pense qu'on va arriver à une subvention d'équilibre ? Et comme le disait tantôt notre collègue, il faut présenter donc un dossier qui est solide et disant qu'il y a un changement de stratégie dans la carte de formations. Est-ce que cela vous pouvez le prévoir ? Est-ce que c'est possible dans la prévision des années à venir ? Si on vous dit aujourd'hui, puisque là on voit quand même que la situation est catastrophique parce que, par rapport à l'année dernière, il y a encore des soucis. Donc, il faut qu'on trouve une solution ensemble.

M^me^ Lolita Raihauti : Sur le prévisionnel des formations, bien sûr, cela est possible. De toute façon, cette carte est étudiée bien avant parce qu'il faut l'arrêter avant de communiquer. Là où c'est moins facile c'est la partie entreprise parce que les entreprises ont leurs propres demandes, des fois c'est pour hier. Donc, cette carte varie et elle est sur mesure. Pour le Séfi, je mets à part les demandeurs d'emploi. Ça, ce sont les appels d'offres. Donc, c'est vraiment par rapport à ce qu'ils définissent et on leur répond si on a ou si on n'a pas. Après, tout ce qui est public, Pays et État, en général, ce sont des formations qui reviennent régulièrement. Là, on est en capacité de prévoir. Simplement, c'est toujours sous forme de marché public, donc on n'est jamais certain de l'avoir. Par exemple, cette année, on a eu un marché ; l'année dernière, on ne l'avait pas eu ; cette année, on l'a. Donc, c'est vraiment variable. Et oui, oui, c'est possible de prévoir dans certains secteurs. Après, il y a des formations effectivement qui reviennent régulièrement. Là, on peut le faire. Au niveau des modulaires, c'est plus compliqué mais c'est possible. C'est parce qu'il y a des formations qui reviennent régulièrement (comptabilité, préparations aux concours) Ça, ce sont des formations très courtes sur une ou deux semaines.

M^me^ Augustine Tuuhia : J'aimerais savoir si vous avez, parmi vos élèves, des mineurs. Et puis, ne pensez-vous pas être en concurrence avec le service de l'éducation ? Peut-être que ça peut s'accrocher aussi de ce côté-là.

M^me^ Lolita Raihauti : Normalement, on peut accepter à partir de 16 ans une fois qu'ils sont sortis du système scolaire. Mais on évite de faire cela et on les réoriente vers les établissements. Par contre, on a des candidats à partir de 17 ans par exemple. Il y a des cas d'étudiants qui ne veulent pas aller dans le circuit classique et préfèrent être dans le circuit formation continue, formation adulte. Mais, oui, on rentre en concurrence, mais on accepte. C'est vraiment une demande tous les cinq ans par exemple. Et quand on a des cas comme ça, on oriente vers les services de l'éducation parce que, maintenant, ils ont une plateforme aussi de décrochage qui peut être adapté à ces jeunes-là, vraiment un accompagnement bien particulier, spécifique et ce n'est pas mal. Et donc on les réoriente vers la MLDS parce qu'on travaille avec eux ; et des fois, la MLDS nous renvoie aussi des étudiants adultes si, vraiment, il n'y a pas de solution, donc ils les renvoient vers nous. On travaille ensemble, en fait.

La présidente : Dans votre rapport d'activités de 2018, à la partie 4, les faits marquants, vous parliez du manque de personnel et, au dernier paragraphe : Malgré la situation, *« le Grepfoc tente de maintenir son activité de formation continue pour adultes et la recherche constante pour l'amélioration de ses services, mais également du cadre de travail (amélioration de son organisation, formation de son personnel). »* Ce qui m'interpelle, c'est la dernière phrase : *« Le poids de nos charges incompressibles reste important »*. Comment est-ce qu'on peut vous aider dans ce sens-là, Madame la directrice ?

M^me^ Lolita Raihauti : La particularité du Grepfoc, c'est que le personnel est soumis à une grille qui est basée sur la grille ANFA. Ce sont des contrats privés. Il fallait bien une référence lorsque l'on a mis en place ce contrat. Et donc, en fait, c'est un poids assez important, évidemment. Chaque année, il y a une évolution tous les deux ans. Donc, c'est dans ce sens-là, Madame la présidente. Et donc, en parallèle, il faut augmenter aussi nos recettes.

La présidente : Je vous rappelle quand même, chers collègues, que sur les catégories de personnel, parce qu'il faut le savoir, personnel permanent, il y a pour 43 925 223 F CFP de charges. Maintenant, on est descendu au niveau des enseignants de l'éducation (patentés, formateurs ou professionnels), il y a eu quand même des progrès depuis 2016 puisque nous sommes passés de 184 à 123. Mais il faut quand même rappeler que cet organisme est en difficulté. Donc, qu'est-ce qu'on pourrait apporter comme solution puisque, actuellement, il y a un déficit de 9 570 351 F CFP ? Malgré l'envie de mieux faire, on voit quand même qu'il y a une baisse au niveau financier. Il faut trouver une solution parce que, sans ça, vous allez encore revenir devant nous et puis après, on va peut-être fermer le centre. C'est ce qui va arriver. Je préfère le dire. Notre collègue parlait de la situation de l'Éag, mais c'est vrai qu'on a reçu plusieurs fois les personnels à l'époque et c'est vrai qu'il y a eu beaucoup de services qui ont été réduits, on a dû revoir les projets et puis l'Éag s'en est sorti aujourd'hui. Parce que c'est ce qui risque aussi d'arriver au niveau du Grepfoc. Et cela m'inquiète. Personnellement, moi, je vois déjà, par rapport à l'année dernière, qu'il y a une régression.

M^me^ Moihara Tupana : Nous sommes tous d'accord sur l'analyse de notre présidente de la commission de l'éducation. Il serait bon peut-être de vous laisser encore un peu de temps pour réfléchir sur la stratégie à mener ; on pourrait demander l'aide de nos services puisque la formation continue relève aussi du ministère de l'éducation, même si cela reste dans le cadre du privé. Certes, vous êtes la directrice mais, quelque part, il y a peut-être un moyen de vous dire aussi de faire de la transversalité avec les partenaires. Est-ce que vos enseignants, permanents notamment ou intervenants, vous aident dans la réflexion du projet d'établissement ?... Oui ?...

La présidente : Pour rappel, dans le rapport d'activité, l'on remarque sur l'exercice 2018 : que l'activité réalisée est faible, j'aimerais comprendre ce que cela veut dire ; que les formations mises en place sont en partenariats avec le Séfi à destination du public, de demandeurs d'emplois. Il est vrai qu'il y a l'Éducation, mais il y a aussi le ministère de l'emploi, du travail qui doit vous aider dans ce sens-là. Il n'y a pas que le ministère de l'éducation. Donc, nous, on aide les demandeurs d'emplois, il n'y a pas de raison. Alors, cela génère également un manque à gagner, une perte, d'aller aider ces demandeurs d'emplois. On sait que le Grepfoc est un établissement de service public, un outil du Pays et il se doit de répondre aux appels d'offres du Séfi même si les formations sont déficitaires. Il y a peut-être une réflexion à apporter là-dessus. Il y a quelque chose qui ne va pas là. On ne va quand même pas continuer alors que c'est déficitaire. Je pense que vous ne pouvez pas continuer comme ça, Madame la directrice. Si ça ne va pas, il faut trouver une solution. Je sais que, l'année dernière, je vous ai plaint, mais alors cette année… Ce que j'aime, c'est votre optimisme.

M^me^ Moihara Tupana : Vous avez parlé de la durée des formations qui était peut-être, à votre sens, très longue, trop longue peut-être, et le fait de réduire le temps de formation peut aussi réduire le coût des heures de nos enseignants. Bon courage !

La présidente : Si je peux me permettre, à la suite de cette commission, il faudrait peut-être que vous nous fassiez des propositions que vous pourrez nous transmettre, enfin si vous le voulez, Madame la directrice. Nous sommes également là pour vous aider.

Sinon, comme Madame Tupana le disait tout à l'heure, revoir peut-être la carte de formation. Je reviens effectivement à cette carte de formation même si on est obligé de suivre le Séfi, mais si vous ne pouvez plus suivre… En fait, si le Séfi vous demande des formations, il faut aussi que les gens puissent suivre. C'est vrai que vous avez parlé de rémunérations individuelles qui sont difficiles parce que ces personnes qui sont formées individuellement ont du mal à payer. En plus, ce sont des demandeurs d'emploi, donc en général, ce sont des personnes qui ne peuvent pas s'autofinancer ou en tout cas, c'est difficile. D'ailleurs, je pense que les collègues ministres comprendront bien. Ce que je veux dire par là, c'est que je pense que l'on peut vous aider, mais il faut que vous nous transmettiez des idées par rapport à cela en nous faisons des propositions. Enfin, je pense que ce serait bien, chers collègues.

M^me^ Lolita Raihauti : C'est vrai que pour le Séfi, il y a un manque à gagner parce qu'il y a une délibération et il y a un tarif Séfi pour les formations qui n'ont pas été réactualisées depuis 1993, me semble-t-il, donc il n'y a pas eu d'évolution à ce sujet-là alors que le coût de la vie a augmenté. Le Séfi est bien, d'ailleurs on travaille avec eux. Je leur avais déjà demandé de réactualiser cette grille mais, apparemment, ce n'est pas possible. Donc, on cible les formations qui ne coûtent pas trop, c'est-à-dire les formations de niveau supérieur pour lesquelles on est bien puisque le tarif n'est pas le même. Après, nous ne pouvons pas non plus ouvrir tout le temps alors qu'elles sont déficitaires.

M^me^ Moihara Tupana : C'est une question de grille ?

M^me^ Lolita Raihauti : Oui. En fait, le Grepfoc a une grille par niveau de formation et c'est la même chose au Séfi, sauf que cette grille n'a pas évolué depuis, mais les charges, elles, augmentent. Enfin, nous en tous les cas, on ne rentre pas dans nos frais avec ; peut-être que d'autres oui, mais pas le Grepfoc. Et s'agissant des BTS, ça va parce que le tarif n'est pas le même.

EXAMEN DU PROJET DE DÉLIBÉRATION

La présidente : Chers collègue, je vais vous proposer la procédure d'examen simplifiée puisque nous avons six articles. Je pense que je vais vous laisser un moment de lecture si vous en avez besoin. Alors, nous n'avons pas d'amendements, donc s'il n'y a pas de remarques spéciales à faire, on va passer au vote. Vous êtes d'accords ?... O.K pour la procédure simplifiée.

(Le projet de délibération ne suscite pas de discussions.)

Vote sur l'ensemble du projet de délibération :
Adopté à l'unanimité avec 9 voix pour (dont 2 procurations)*
* 9 h 11 : Départ de Mme Vaitea le Gayic qui donne procuration à M. James Heaux
(APF 6377 du 9-7-2019)

La présidente : Madame la directrice, comme je vous le disais tantôt, si vous pouviez nous faire des propositions en ce sens-là, ce serait bien. On verra au niveau de la commission, mais je pense que vous devriez vous rapprocher aussi du ministère du travail et de l'emploi qui pourrait vous aider. Après, peut-être via le Séfi, mais je pense que ce sont des agents administratifs comme tout le monde. Aujourd'hui, vous avez besoin de soutien. Je sais que nous vous aidons avec le ministère de l'éducation, donc il n'y a pas de souci, mais je pense qu'il faut travailler main dans la main. En tout cas, nous vous souhaitons bon courage et vous avez tout notre soutien.

(L'ordre du jour étant épuisé, la réunion de la commission s'achève à 11 h 51.)

LA PRÉSIDENTE
DE LA COMMISSION,

Minarii Galenon